

SUMMER SCHOOL

Nouvelles dates !

18 et 19 mai 2017

Bruxelles

Projet JAM – Justice And Management

Le consortium JAM – *Justice And Management* a le plaisir de vous convier à sa *Summer School* qui se tiendra les 18 et 19 mai 2017 à Bruxelles.

Le Projet JAM – *Justice And Management : the stakes for the transition to a modernized judicial* est le fruit d'une collaboration entre l'Université d'Anvers, l'Université de Liège et l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie. Il s'inscrit dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be, financé par la Politique scientifique fédérale BELSPO. L'objectif de cette recherche est d'analyser et de rendre compte de la dynamique transformationnelle qui anime les organisations judiciaire et policière belges et des aspects les moins apparents des plans de réforme, en adoptant un triple point de vue : celui des parties prenantes externes, des chefs de corps – managers et des acteurs de terrain.

Pour plus d'informations sur le projet de recherche : <https://incc.fgov.be/jam>

Le programme se structure autour de trois demi-journées d'échange, au cours desquelles trois ou quatre chercheurs-doctorants présenteront leur contribution durant 30 minutes. Ces interventions seront ensuite mises en perspective par un ou deux discutant(s) senior(s) externe(s). Les échanges se dérouleront en français ou en néerlandais (utilisation éventuelle de l'anglais pour ceux qui le souhaitent).

Les inscriptions et intentions de communication sont attendues pour le 3 mai 2017. Ces dernières reprendront le nom de l'auteur, son appartenance institutionnelle, son adresse e-mail, le choix de l'atelier ainsi qu'une présentation de 3 à 4 pages du projet de communication. Le texte sera rédigé en français ou en néerlandais. Il sera saisi en interligne 1,15, justifié, en Calibri, taille de police 11, avec marges de 2,5 cm. Le document sera enregistré au format PDF.

Remarque : Toute intervention traitant d'autres domaines que la Justice et la Police est la bienvenue.

Découvrez vite notre programme...

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dates : 18 et 19 mai 2017

Programme :

Premier jour :

- 10h00-10h30 : Accueil
- 10h30-12h00 :
 - Présentation du projet de recherche JAM par Frédéric Schoenaers
 - Introduction des 3 ateliers par les chercheurs du projet de recherche JAM
- 14h00-17h00 : Premier atelier

Deuxième jour :

- 9h30-12h30 : Second atelier
- 14h00- 17h00 : Troisième atelier
- 17h00-18h00 : Verre de clôture

Adresse de l'évènement :

Institut national de Criminalistique et de Criminologie
Tour des Finances
Centre administratif Botanique – salle 1
Boulevard du Jardin Botanique, 50 (entrée par le boulevard Pachéco)
1000 Bruxelles

Public : chercheurs-doctorants en criminologie, en droit, en sciences politiques et en sciences sociales, de Belgique et de l'étranger.

MODALITES D'INSCRIPTION

Participation gratuite, mais **inscription obligatoire avant le 3 mai 2017** aux adresses suivantes :

- valentine.mahieu@just.fgov.be
- steven.gibens@uantwerpen.be
- emilie.dupont@ulg.ac.be

Le nombre de places est limité à trois ou quatre intervenants par session.

Les intentions de communication doivent être envoyées, en pièce jointe, lors de l'inscription.

COMITE D'ORGANISATION

Dupont Émilie (ULg) – Gibens Steven (UA) – Hubeau Bernard (UA) – Jonckheere Alexia (INCC) – Mahieu Valentine (INCC) – Mincke Christophe (INCC) – Schoenaers Frédéric (ULg) – Tange Carrol (INCC)



PRÉSENTATION DES ATELIERS

ATELIER 1

« LE RÔLE DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE ET DE L'OBSERVATION DANS LA RECHERCHE RELATIVE AU DROIT POSITIF »

Ce séminaire aborde en détail deux méthodes de recherche qualitatives qui revêtent un intérêt pour le droit : l'analyse documentaire et l'observation.

L'analyse documentaire, premièrement. Le module de travail « accès à la justice » (étude BELSPO) fait état de l'accueil social de première ligne des maisons de justice au travers d'une analyse des rapports annuels des 5 dernières années. Ce travail a livré des informations intéressantes. Pourtant, cette analyse n'était pas suffisante en soi. Pour que le tableau soit complet, il a fallu également procéder à une analyse de la base de données SIPAR contenant des informations saisies par les assistants de justice et mener des entretiens approfondis. Vient alors la question clé suivante : quels sont les avantages et les inconvénients de l'analyse documentaire ? Nous voulons aussi toutefois aller plus loin et voir comment procède le droit puisqu'il se penche également sur l'analyse de documents essentiellement publics comme les travaux préparatoires, les arrêts et la doctrine. Et dans quelle mesure les méthodes socioscientifiques peuvent être utiles au droit à cet effet ?

Le deuxième point concerne l'observation. Dans le module de travail « accès à la justice » (étude BELSPO), on a observé les avocats qui assurent l'aide juridique de première ligne dans un cadre qui leur est inhabituel, à savoir dans le centre d'information d'un CAW (service social flamand). Beaucoup de choses ont été écrites à propos de l'observation en tant que méthode de recherche. En se référant à Doornbos, on peut dire que la littérature à propos des résultats d'observations menées dans la salle d'audience est abondante, mais à sa connaissance, il n'existe pas de véritable contribution scientifique quant à la méthodologie. Elle reconnaît par conséquent qu'il faut une base méthodologique spécifique pour des thèmes bien précis de la sociologie du droit – et donc pour les observations en certains lieux. Cette assise méthodologique repose selon elle sur 7 étapes ou critères : (1) l'objectif de l'observation, (2) les forces et les faiblesses de cette méthode, (3) le questionnement, (4) le rôle du chercheur, (5) la préparation, (6) la mise en œuvre de l'observation et (7) le rapport (Doornbos, 2014). Concernant l'étude sur l'accès à la justice se pose la question de la méthodologie spécifique pour l'observation des avocats dans un contexte qui leur est étranger, p. ex. le travail social. Quid si l'observateur est également un praticien du droit ? Le praticien vit le droit au quotidien, mais est-il pour autant un bon observateur de ce droit et de son application ? Et quid du juriste qui est chercheur-observateur dans ses propres domaines de spécialisation ? Qu'est-ce qu'une observation de qualité dans ce cas ?

ATELIER 2

« QUEL CADRE D'ANALYSE POUR APPREHENDER LE CHANGEMENT DANS LES ORGANISATIONS JUDICIAIRES ? »

La réforme des services de police de 1998... L'optimisation des services de police... La récente réforme de la Justice... Le constat peut être posé, toutes les organisations judiciaires connaissent de grands bouleversements, des périodes de mutations aux dimensions multiples : managériale, législative, organisationnelle, etc. Ces changements introduisent des modifications substantielles dans leur mode de fonctionnement. Il apparaît intéressant de les interroger afin d'appréhender leur nature et leurs impacts. La question se pose alors : quelle grille d'analyse, quel niveau de lecture privilégier ? La littérature nous offre un large panel, depuis la théorie de l'acteur-réseau jusqu'au *change management*, en passant par la sociologie des outils de gestion : les exemples sont légion. Lors de cet atelier, nous nous proposons d'offrir un espace de découverte et de compréhension de la multiplicité de ces grilles d'analyse et d'en montrer la pertinence, au travers d'exemples concrets, contextualisés au départ d'un terrain.

Les contributions attendues détailleront l'objet de la réforme étudiée, le cadre d'analyse choisi et proposeront un ou plusieurs exemple(s) empirique(s) témoignant du caractère opérationnel de la grille ou pointant, *a contrario*, les difficultés d'application.

ATELIER 3

« GERER LA (SUR)CHARGE INFORMATIONNELLE DANS L'ANALYSE INDUCTIVE »

Cet atelier propose aux chercheurs/doctorants de discuter de difficultés classiques du travail de recherche inductive, plus particulièrement celles découlant de la production d'un matériau souvent pléthorique à traiter et à analyser.

À ce titre, le chercheur s'inscrivant dans une telle démarche est souvent pris dans un mal assez contemporain : avoir à gérer une masse éclatée d'informations suscitées par le maintien d'une posture ouverte face à son objet.

Entre les recettes méthodologiques qui semblent toujours claires *a priori* et leur mise en œuvre au quotidien, le chercheur se retrouve fréquemment désarmé et isolé.

L'atelier envisage de constituer un lieu d'échange sur la « cuisine interne » que constituent ces mises en pratique de méthodes inductives et d'éviter, autant que faire se peut, une présentation théorique d'approches méthodologiques. Les participants sont ainsi invités à présenter leurs expériences de réappropriation de ces approches inductives, leurs difficultés, voire angoisses face à la masse de données récoltées.

L'atelier est ouvert à des chercheurs qui se trouvent à divers stades du traitement et de l'analyse de leurs données. Leur présentation peut donc impliquer autant des problèmes actuels que résolus.